



Signataires : Marc Saudan, Masha Alimi, Jacques Jeannerat, Raphaël Dunand, Francisco Taboada, Laurent Seydoux

Date de dépôt : 15 septembre 2026

Proposition de motion

pour favoriser l'accès aux bornes de recharge publiques

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- les objectifs climatiques poursuivis par le canton de Genève ainsi que ses engagements en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- la progression constante du nombre de véhicules électriques immatriculés dans le canton ;
- le fait qu'une part importante de la population genevoise ne dispose pas d'une place de stationnement privée permettant l'installation d'une borne de recharge ;
- la nécessité de garantir un accès équitable aux infrastructures de recharge sur l'ensemble du territoire cantonal ;
- l'importance d'accompagner la transition vers une mobilité plus durable sans créer de disparités territoriales,

invite le Conseil d'Etat

- à établir une cartographie des secteurs présentant un déficit d'accès à la recharge publique ;
- à mettre en place des mesures de soutien financier, technique ou administratif destinées aux communes et aux fonds privés (domicile, travail) souhaitant développer des infrastructures publiques de recharge sur leur territoire ;

- à favoriser la conclusion de partenariats ou de conventions entre le canton, les communes, les privés, les Services industriels de Genève et les opérateurs spécialisés, afin d'accélérer le déploiement des infrastructures ;
- à présenter au Grand Conseil, dans un délai de deux ans, un rapport sur l'état du déploiement des infrastructures publiques de recharge pour véhicules électriques et sur les besoins futurs du canton.

EXPOSÉ DES MOTIFS

La transition vers une mobilité décarbonée constitue un objectif majeur des politiques publiques cantonales et fédérales, et Genève a déjà engagé une stratégie en faveur de l'électromobilité reposant notamment sur la coordination avec les communes, les SIG et la Fondation des parkings. L'électrification progressive du parc automobile représente un levier important pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et améliorer la qualité de l'air.

Cependant, de nombreux habitants du canton ne disposent pas d'une place de stationnement privative leur permettant d'installer une borne de recharge, ce qui constitue un frein concret à l'accès à la mobilité électrique. Cette difficulté concerne particulièrement les habitants des centres urbains et des quartiers densément bâtis, où le stationnement s'effectue principalement sur le domaine public.

Le développement d'infrastructures publiques de recharge doit néanmoins respecter les compétences communales. La stratégie genevoise en matière d'électromobilité repose précisément sur un travail transversal avec les communes et les partenaires concernés pour déployer les infrastructures sur le territoire. Les communes demeurent les autorités les mieux placées pour déterminer les emplacements adaptés aux spécificités locales, à la gestion du stationnement et à l'organisation de l'espace public.

La présente motion ne vise donc pas à imposer des installations aux communes, mais à encourager une démarche coordonnée à l'échelle cantonale, fondée sur la concertation, le soutien et l'accompagnement des collectivités et la mise en place de mesures de soutien financier, technique ou administratif destinées aux communes et aux fonds privés (domicile, travail) souhaitant développer des infrastructures de recharge sur leur territoire. Elle s'inscrit dans la logique déjà suivie par le canton, qui a engagé des projets pilotes sur la voie publique en collaboration avec la Ville de Genève et les SIG.

Par une approche respectueuse de l'autonomie communale, cette motion vise à favoriser un développement cohérent et équilibré des infrastructures de recharge sur l'ensemble du territoire genevois, au bénéfice des habitants, de l'environnement et de la transition énergétique.